

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, tenue en présentiel et en visioconférence à 19h00 le 3 mai 2021.

Sont présents :

M. Christian Bégin, conseiller siège 1

M. Germain Fortin, conseiller siège 3

M. Alain Nadeau, conseiller siège 5

M. Claude Deblois, conseiller siège 2

M. Claude Lachance, conseiller siège 4

M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6

Monsieur le maire Alain Quirion constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétairerie-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1 Ouverture de l'assemblée**

Monsieur Alain Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.  
(19h35)

2021-05-140 **2 Adoption du fonctionnement du déroulement de la séance à huis clos**

Considérant le décret numéro 596-2021 publié le 28 avril 2021;

Considérant que la région sociosanitaire de Chaudière-Appalaches se situe au palier rouge du système d'alerte;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyé par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu:

Que le conseil adopte la tenue de la séance à huis clos et en visioconférence pour monsieur le conseiller Rémi Tanguay et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.

Adopté à l'unanimité

2021-05-141 **3 Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2021-05-142 **4 Approbation des procès-verbaux**

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 et des séances extraordinaires du 7, 13, 20 et 26 avril 2021;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois;

Il est résolu d'approuver les procès-verbaux du mois d'avril 2021 susmentionnés, rédigés par la Directrice générale/Secrétaire-Trésorière.

Adopté à l'unanimité

## 5 1ere période de question

## 6 Correspondance

La secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du mois précédent.

## 7 Législation

### 7.1 Révision bail location restaurant Aréna

Point reporté

### 7.2 Projet zone neutre

Point reporté

### 2021-05-143 7.3 Dérogation mineure lot 4 413 552

Attendu qu'il y a dépôt d'une demande de dérogation mineure, pour le lot 4 413 552 visant à permettre une dérogation pour la construction d'un garage de 18 pieds de haut soit 3 pieds plus haut que permis, alors que la maison a 15 pieds de haut.

Attendu que le Comité consultatif d'Urbanisme s'est rencontré le 20 juillet 2020 pour l'étude de la demande;

Attendu qu'il y a recommandation du CCU;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin;

Il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce suive la recommandation faite par le Comité consultatif d'Urbanisme de la Municipalité et autorise la dérogation mineure pour le lot 4 413 552 pour les motifs suivants;

- Aucune affectation de la densité du sol;
- Il n'y a pas raison de croire qu'il pourrait avoir un effet d'entraînement;
- La demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- N'entrave pas la sécurité publique;
- En cas de refus, n'occasionne pas un préjudice sérieux au demandeur;
- la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des immeubles voisins;
- Selon le comité de consultation, elle est mineure.

Que la présente résolution soit conditionnelle à la réception de l'accord signé du voisin contigu arrière.

Adopté à l'unanimité

### 2021-05-144 7.4 Dépôt Projet au discrétionnaire

Considérant que le bureau du député de Beauce-Sartigan, monsieur Samuel Poulin, est en mesure de fournir un soutien financier à partir du budget discrétionnaire pour des travaux d'amélioration du réseau routier municipal;

Considérant que la Municipalité a des travaux à entreprendre afin d'améliorer son réseau routier à la hauteur de la route Tanguay et une section de la 2<sup>e</sup> Avenue Sud;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance il est résolu;

Que le conseil effectue une demande d'assistance financière d'un montant de 38 000 \$ au député, monsieur Samuel Poulin, pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier estimé à 42 000 \$.

Adopté à l'unanimité

2021-05-145 **7.5 Proclamation de la semaine mentale 2021**

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale- Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyé par monsieur le conseiller Alain Nadeau que la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Adopté à l'unanimité

**7.6 Avis de motion modification du règlement gestion contractuelle (Regl.188-18)**

Monsieur le conseiller Christian Bégin, donne avis de motion et présente le projet de règlement 203-21 qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le projet de Règlement no 203-21 modifiant le Règlement 188-18 de la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Gédéon-de Beauce afin de de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique

2021-05-146 **7.7 Signature renouvellement convention Desjardins-Cordi**

Attendu que la Municipalité cautionne les prêts de la Corporation de développement de St-Gédéon;

Attendu qu'il y a renouvellement de la convention d'un prêt;

Pour ces motifs, sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout formulaire en lien avec la modification de la convention pour le prêt de Cordi inc.

Adopté à l'unanimité

## **8 Trésorerie**

2021-05-147 **8.1 Approbation des comptes**

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale/secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises en séances antérieures;

Attendu que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer conformément aux engagements de crédits pris par le conseil en vertu de la résolution portant le numéro 2021-05-147;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 166 852.63 \$ et d'autoriser leur paiement.

Adopté à l'unanimité

### **8.2 Demande d'appui financier CORDI**

Point reporté

## **9 Fourniture et équipement**

2021-05-148 **9.1 Prix de chlorure de calcium liquide et épandage**

Attendu qu'il y eut recherche de prix sur invitation de deux fournisseurs;

Les compagnies suivantes ont présenté une soumission pour la fourniture de chlorure de calcium liquide et épandage:

Somavrac :	45 530.10 \$
Transport Adrien Roy et Filles inc.:	44 265.38 \$

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu :

Que la soumission présentée par Transport Adrien Roy et Filles inc., celle-ci étant la soumission la plus basse des soumissions reçues et conformes;

Que le contrat d'exécution soit adjugé à ladite entreprise pour un montant de 44 265.38 \$, entendu que ce montant peut varier étant donné que le prix était demandé sur la base d'une quantité approximative;

Que monsieur le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient et ils sont désignés à signer, pour et au nom de cette municipalité, tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

2021-05-149 9.2 **Requête asphalte CLSC**

Attendu que le CLSC dépose une requête auprès du conseil pour l'asphaltage;

Attendu qu'il y eut analyse de la situation;

Attendu qu'aucun projet de réfection n'est prévu à court terme;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu;

Que le conseil ne donne pas de suite à la présente demande.

Adopté à l'unanimité

9.3 **Requête taux d'humidité CLSC**

Point reporté

2021-05-150 9.4 **Demande de sortie d'eau au Rg 7**

Attendu qu'il y a une demande de prolongement du réseau de distribution d'eau potable pour un projet agrotouristique;

Attendu que le prolongement estimé à partir de la borne-fontaine de la rue Cordi au lot visé est approximativement de 875 pieds pour coût évalué à 6 000 \$;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu d'analyser en automne la possibilité d'inclure les travaux en 2021 sinon de reporter le projet dans les prévisions budgétaires 2022

Adopté à l'unanimité

9.5 **Emplacement dépôt à feuille – Offre d'achat**

Point reporté

9.6 **Offre de service opérateur traitement des eaux usées pour camping**

Point reporté

2021-05-151 9.7 **Demande d'offre de service opérateur eau potable St-Alfred**

Attendu que la Municipalité de Saint-Alfred est à la recherche d'une ressource qualifiée en distribution de l'eau potable et en traitement des eaux usées;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu de ne pas donner suite à la présente requête pour les motifs suivants;

- Manque d'effectif en période estivale;
- La distance entre les deux territoires;
- Le nombre de visites hebdomadaires requises.

Adopté à l'unanimité

2021-05-152 9.8 **Escouade canine MRC – Inscription service Citam**

Attendu qu'Escouade canine MRC est inscrit à la centrale d'appel CITAM;

Attendu qu'il offre la possibilité de recevoir les appels d'urgence pour les animaux 7/7, 24/24;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu de ne pas retenir l'offre de service en raison de l'option 9 pour tout appel d'urgence qui est disponible pour les citoyens en dehors des heures d'ouverture.

Adopté à l'unanimité

2021-05-153 9.9 **Mandater la MRC pour vérification installation septique lot 4 414 498**

Attendu que les la MRC Beauce-Sartigan détient un service qualifié pour l'application du Q.2.R.22 pouvant effectuer la vérification de présence ou non d'installation et valider s'il y a rejet dans l'environnement;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce retienne les services de la MRC Beauce-Sartigan pour la fourniture de services professionnels afin de procéder à la vérification de présence d'installation septique et de rejet ou non dans l'environnement pour le lot 4 414 498.

Adopté à l'unanimité

2021-05-154 9.10 **Mandat pour contrôle qualitatif**

Attendu que les travaux de réfection de la 4<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> rue Sud requièrent un contrôle qualitatif des sols et matériaux;

Attendu qu'il y a recherche de prix auprès de 3 fournisseurs;

- |  |              |
|--|--------------|
| • Englobe Corp.                            | 16 409.12 \$ |
| • Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée | 18 016.58 \$ |
| • Groupe ABS                               | 25 496.40 \$ |

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu de retenir l'offre de service de Englobe corp. pour un montant forfaitaire de 16 423.12 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

2021-05-155 9.11 **Renouvellement entente de service Croix-Rouge**

Considérant que les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistrés, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C.C. -19), le Code municipal (L.R.Q., C.C. -27);

Considérant que les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

Considérant que la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

Considérant que la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (annexe: Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la Croix-Rouge), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

Considérant que la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les Villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

Considérant que la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

Considérant que la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

Considérant la volonté de la municipalité et la CROIX-ROUGE de convenir d'une entente écrite;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyé par le monsieur le conseiller Claude Deblois d'autoriser l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduit;

Que le Maire, Monsieur Alain Quirion et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Erika Ouellet soient et sont autorisés à signer ladite entente;

Que la municipalité s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

- 2020-2021: 0.17 \$ per capita
- 2021-2022: 0.18 \$ per capita
- 2022-2023: 0.18 \$ per capita

Adopté à l'unanimité

2021-05-156 9.12 **Offre de service Gazon Tessier (végétation étang)**

Attendu qu'il y a lieu d'effectuer le nettoyage des végétaux entourant les étangs;

Attendu que le résultat permet de diminuer l'utilisation de sulfate ferrique;

Attendu que ce traitement diminue la nécessité d'une action humaine dans le fauchage aux abords des étangs;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Qu'il est autorisé de retenir les services de Gazon Tessier tel que soumissionné le au montant de 1 800 \$ par an pour 2 traitements pour une période de 3 ans;

Adopté à l'unanimité

2021-05-157 **10.1 Révision salariale poste de ressource en loisirs et culture**

Attendu qu'il y a demande d'ajustement de salaire pour le poste de ressource en loisirs et culture;

Attendu qu'il est démontré l'évolution de la tâche depuis l'arrivée de l'employé;

Attendu qu'une analyse du marché est effectuée;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu;

Que le conseil accorde une augmentation du taux horaire de 1.34 \$ effectif à partir du 3 mai 2021.

Adopté à l'unanimité

**10.2 Lettre d'entente convention collective et poste chef d'équipe**

Point reporté.

2021-05-158 **10.3 Période de vacances**

Attendu que madame Erika Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière demande une semaine de vacances du 10 au 14 mai 2021;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu d'autoriser la période de vacances demandée.

Adopté à l'unanimité

2021-05-159 **10.4 Nomination de Samuel Tardif à l'émission des permis**

Attendu que selon l'article 119 7<sup>e</sup> alinéas de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme la municipalité peut par règlement désigner un fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats;

Attendu que la Municipalité souhaite désigner un officier supplémentaire pour l'application de l'entente de service intermunicipal de la MRC Beauce-Sartigan;

Attendu que la Municipalité souhaite désigner un officier supplémentaire pour l'application des règlements touchant la qualité de l'environnement;

Attendu que la Municipalité souhaite désigner un officier supplémentaire pour l'application des règlements de lotissement, de zonage et de permis et certificat;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu ;

Qu'à compter du 3 mai 2021, monsieur Samuel Tardif soit aussi désigné pour agir à titre d'officier responsable de l'application des règlements d'urbanisme, de zonage, de lotissement, de permis et certificat, de l'application des règlements édictés sous la loi sur la qualité de l'environnement et de l'entente de service intermunicipale de la MRC Beauce-Sartigan pour la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce.

Adopté à l'unanimité

**11 Loisirs et Culture**

**11.1 MMQ concours région pour faire découvrir**



Monsieur Alain Quirion maire fait la promotion du concours actuellement en vigueur auprès de la MMQ afin de faire découvrir les beautés de Saint-Gédéon-de-Beauce.

## 12 Rapports

### 12.1 Conseil des maires à la MRC

Monsieur Alain Quirion fait un court rapport de la réunion.

### 12.2 Délégué à la régie intermunicipale

Monsieur Alain Quirion fait un court rapport de la réunion en remplacement de monsieur Christian Bégin.

## 13 Divers

### 2021-05-160 13.1 Requête projet touristique

Attendu qu'il y a dépôt d'un projet touristique sur le territoire de la municipalité par madame Ginette Langlois, promoteur;

Attendu que le promoteur projette l'acquisition d'un terrain pour en faire un site de 3 ou 5 gîtes "cool box";

Attendu qu'il y a demande de dérogation afin de permettre de telle infrastructure sur le territoire de la municipalité;

Attendu que le promoteur demande une aide financière de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce et de Saint-Robert Bellarmin;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu;

Que le conseil demande au promoteur de développer d'avantages son projet;

Que la municipalité ne peut accorder de dérogation ou faire de modification à son règlement pour un projet au stade embryonnaire ;

Que l'accompagnement financier à un projet privé doit être acheminé à CORDI, l'organisme d'accompagnement dans les projets de nature commerciale, industriels ou touristiques.

Adopté à l'unanimité

### 2021-05-161 13.2 Requête abat poussière

Attendu que la propriétaire du lot 4 414 009 demande la possibilité d'une collaboration avec la municipalité pour des passages supplémentaires d'abat poussière devant sa résidence;

Attendu qu'il y a une circulation significative de VTT dans ce secteur;

Attendu qu'elle est ouverte à une participation financière;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que le conseil autorise l'épandage supplémentaire à la hauteur de la 2<sup>e</sup> Avenue Sud.

Adopté à l'unanimité

2021-05-162 **13.3 Ouverture soumission projet de réfection réseau aqueduc, égout pluvial de la rue de l'Église**

Attendu qu'il y eut appel d'offres pour les travaux de réfection de voirie pour une section de la rue de l'église;

Attendu qu'il y a eu dépôts des soumissions suivantes :

• R.J. Dutil & Frères inc.	1 695 374.79 \$
• Lafontaine et Fils inc.	1 719 000.00 \$
• TGC Inc.	1 934 740.09 \$
• Giroux & Lessard Ltée	1 937 844.17 \$
• Excavation Bolduc inc.	2 021 362.02 \$

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu :

Que la soumission présentée par R.J Dutil & Frères inc., celle-ci étant la soumission la plus basse des soumissions reçues et conformes;

Que le contrat d'exécution soit adjugé à ladite entreprise pour un montant de 1 695 374.79 \$;

Que le début des travaux est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que monsieur le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient et ils sont désignés à signer, pour et au nom de cette municipalité, tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

2021-05-163 **13.4 Entériner achat tondeuse**

Attendu que Garage Campeau détient en inventaire une tondeuse neuve pour tracteur, série 2000 Cub Cadet;

Attendu qu'elle est offerte à 1 695 \$ à prix régulier et qu'il offre un rabais de 300°\$;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu d'entériner l'achat de la tondeuse au coût de 1 395 \$.

Adopté à l'unanimité

**13.5 Conduite d'eau sur terrain privé 13<sup>e</sup> Rue Sud**

Point reporté

**14 2<sup>e</sup> Période de question**

2021-05-164 **15 Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu de lever l'assemblée. (20h25)

Adopté à l'unanimité

Président : .....

Je, Alain Quirion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Directrice générale :.....